



COMMISSION
DE L'OCEAN INDIEN

Document cadre pour la
**stratégie régionale
d'adaptation
au changement climatique**
des pays membres de la Commission de l'océan Indien

2012-2020

Asconit Consultants



Comores



Madagascar



Maurice



France/Réunion



Seychelles

Sommaire

SOMMAIRE	2
ABREVIATIONS ET SIGLES	2
PREAMBULE	3
CONTEXTE ET ENJEUX DES ETATS ET TERRITOIRES INSULAIRES DE L'OUEST DE L'OCEAN INDIEN	4
ARCHITECTURE DE LA STRATEGIE REGIONALE	6
PREFIGURATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE D'ADAPTATION	12
SUIVI ET EVALUATION	24
FEUILLE DE ROUTE	24

Abréviations et sigles

AGORAH	Agence pour l'observation de la Réunion, l'aménagement et l'habitat
AMP	Aire Marine Protégée
COI	Commission de l'Océan Indien
CRACC	Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique
CRVOI	Centre de Recherche et de Veille sur les Maladies Emergentes dans l'Océan Indien
CSAG	Climate Systems Analysis Group
DCP	Dispositif de Concentration de Poissons
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
GTD	Gestion Durable des Terres
ICAM	Intoxications par Consommation d'Animaux Marins
IRACC	Initiative Régionale Agroécologie Changement Climatique
OCB	Organisation Communautaire de Base
OI	Océan Indien
OOI	Ouest Océan Indien
OPL	Officier Permanent de Liaison
ORACC	Observatoire Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique
PEID	Petit Etat Insulaire en Développement
PeSACC	Pôle de Services pour l'Adaptation au Changement Climatique
RSIE	Réseau Surveillance Et Investigations Des Epidémies
R2D2	Résilience, résistance et développement durable
SEAS OI	Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien
SEGA	Surveillance Epidémiologique Gestion des Alertes
SRACC	Stratégie Régionale d'Adaptation au Changement Climatique
SWIOCOF	South West Indian Ocean Climate Outlook Forum
UE	Union Européenne

Préambule

Ce document cadre présente les engagements partagés des pays membres de la COI pour l'élaboration commune d'une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique à l'échelle régionale de l'espace COI.

Cette stratégie régionale s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et plus largement dans une politique dite « R2D2 » (résilience, résistance et développement durable).

Champ d'application

- **Le périmètre** concerne strictement les pays membres de la Commission de l'Océan Indien : Madagascar, Maurice, Seychelles, Union des Comores, et la France pour le territoire de l'île de la Réunion.
- **La période** retenue pour la formulation et la mise en application des grandes orientations de la stratégie régionale d'adaptation aux changements climatiques est de 2012 à 2020.
- **le « changement climatique »** comprend toutes les conséquences du changement sur les paramètres de caractérisation d'un climat, qu'il s'agisse de changement résultant des conséquences des activités humaines ou de la variabilité naturelle du climat.

Processus d'élaboration participatif avec les 5 états membres

Ce document a été élaboré selon un processus largement participatif avec les cinq pays membres et sur une durée suffisamment longue permettant l'appropriation des étapes de réflexion et la concertation pour une co-construction des recommandations stratégiques (période de fin 2010 à mi 2012).

Ce processus s'est déroulé en suivant 4 étapes :

- l'ajustement d'une méthodologie d'appréciation de la vulnérabilité des territoires prenant en compte les spécificités des petits (et un grand) états insulaires de l'ouest de l'Océan Indien
- la réalisation de 5 études de vulnérabilité à l'échelle nationale de chacun des pays membres et la formulation des enjeux d'adaptation pour chaque pays
- l'intégration des enjeux nationaux dans la construction d'une vision stratégique à l'échelle régionale, (séminaire régional Comores février 2011)
- la finalisation de la construction de la stratégie régionale d'adaptation (séminaire régional Maurice Juillet 2012)

Contexte et enjeux des états et territoires insulaires de l'Ouest de l'Océan Indien

Contexte commun aux territoires insulaires

En raison de leur situation géographique et de leurs spécificités environnementales, économiques et sociales, les petits états et territoires insulaires sont des espaces isolés, et disposant de ressources limitées qui les rendent plus fragiles aux agressions extérieures, qu'elles soient d'origine naturelle, anthropique ou climatique. Les territoires insulaires sont exigus (hormis pour Madagascar) et les populations ne disposent pas d'espace de replis accessibles et disponibles en cas d'évènement climatique les obligeant à se retirer des zones côtières où elles sont concentrées. En outre les populations sont également exposées et vulnérables au changement climatiques parce qu'elles disposent de ressources limitées et sont fortement dépendantes des importations notamment pour les énergies et les produits transformés, et développent des activités qui sont principalement tributaires des ressources naturelles et de la qualité de l'environnement (agriculture, pêche, tourisme). En termes d'environnement, des écosystèmes spécifiques ils se sont développés en vase clos, et avec peu d'agression, ce qui leur confère une richesse de biodiversité exceptionnelle mais extrêmement fragile à toute altération ou agression qui peut rendre irréversible leur dégradation tant sur les milieux terrestres que marins (récifs coralliens). Cet endémisme exceptionnel des territoires de l'Océan Indien a été reconnu dans l'inventaire de biodiversité dans le monde (hot spot n°9). Toute dégradation de ces milieux, déjà fragilisés par les pressions anthropiques, peut avoir des conséquences sur les ressources naturelles vivrières (agriculture et pêche) ou sur le tourisme qui est souvent la ressource économiques principale de ces îles.

Particularités et disparités entre les états de l'Ouest de l'Océan Indien

Les pays membres de la COI ont en commun ces spécificités de territoires insulaires, mais composent un ensemble avec une grande disparité entre les situations respectives des pays :

- **Hétérogénéité géographique entre les îles** : 4 territoires sont des petits états insulaires (Les Comores, Les Seychelles, Maurice et La Réunion) alors que Madagascar est une île-continent qui concentre 95% du territoire et 98% de la population de la COI. Madagascar dispose de fait d'espace terrestre disponible pour les populations en cas d'évènement climatique alors que les autres espaces insulaires pâtissent de la pression démographique et foncière ou de territoire peu accessibles pour les populations en cas d'aléas (reliefs accidentés ou zones immergée en cas de montée du niveau de l'océan).
- **Disparité de niveau économique et de développement** des services publics et de l'aménagement du territoire, qui repositionne de façon plus ou moins relative les enjeux d'adaptation au changement climatique au regard des enjeux de développement prioritaire (sécurité alimentaire, accès aux services de santé, éducation...) : l'île de La Réunion, qui est une région de l'Etat Français, et donc incluse dans l'espace Européen qui soutient largement le développement des régions ultrapériphériques, bénéficie d'un niveau d'équipement du territoire, de niveau de qualité des services publics et de niveau global économique qui la classe parmi les territoires les plus développés. Les îles des Seychelles et de Maurice peuvent être considérées comme des économies en émergence, alors que Madagascar et les Comores sont parmi les pays les moins avancés dans leur développement. Les enjeux de développement n'intègrent pas dans les mêmes niveaux de priorités pour la prise en compte du changement climatique.

- **Différence d'approche des enjeux environnementaux spécifiques ou communs** : pour les îles coralliennes (Seychelles) la préservation des écosystèmes marins (récif corallien) est une priorité pour résister aux agressions de la houle sur l'érosion des côtes. Pour les îles volcaniques (Comores, Réunion, Maurice) la disponibilité même des ressources est un défi au regard de la pression foncière. Pour Madagascar, les enjeux de la préservation des ressources naturelles terrestres sont vus comme prioritaires sur ceux des milieux marins et côtiers.

Existence de freins au regard d'une dimension régionale.

- **Les priorités de développement ont du mal à intégrer maintenant l'adaptation** comme face aux effets du changement climatique dans le long terme. Le changement climatique reste dans ce cas un paramètre supplémentaire à intégrer dans l'approche de gestion intégrée des ressources.
- **La synergie entre les pays de la COI reste à construire** : Historiquement les îles ont axé leur développement sur des stratégies individuelles, ou au travers d'alliances avec certains des états de la COI ou bien encore avec des Etats voisins mais qui ne n'appartiennent pas à l'espace COI (notamment Côte Est-africaine).
- **Les pays membres s'interrogent sur les capacités de l'institution régionale à accompagner le passage à l'action**. Les doutes s'expriment d'une part sur l'existence effective de ressources (dont financières) pour assurer effectivement le passage à l'action, et d'autre part sur les modalités de répartition des ressources sur les territoires (la présence de Madagascar amène une distorsion importante des surfaces relatives, des personnes, et des besoins).
- **La difficulté à construire une vision régionale commune et partagée sur les enjeux du changement climatique et la stratégie d'adaptation entre les pays membres**, tient à la fois des enjeux prioritaires qui ne sont partagés par les pas membres au niveau infra de l'échelle régionale, et de réalités des écosystèmes qui dépassent l'échelle régionale (notamment les enjeux des milieux marins de l'ouest de l'Océan indien). En outre il existe entre ces pays un clivage sur l'accès aux données scientifiques climatologiques, et la difficulté reste entière pour ce qui concerne les outils de modélisation climatique à une échelle régionale et locale pouvant aider à anticiper les effets du changement climatique afin de s'adapter au mieux.
- Enfin il convient de souligner la difficulté de l'exercice de la stratégie régionale d'adaptation à s'engager sur des résultats concrets pour les territoires locaux, alors que l'échelle d'intervention est régionale et ne doit pas se substituer aux stratégies nationales.

Et pourtant, il est également ressorti des phases d'étude de vulnérabilité des territoires, des éléments qui montrent l'intérêt et l'importance de développer une stratégie d'adaptation à l'échelle régionale pour s'adapter ensemble aux effets du changement climatique.

Pertinence de l'échelle régionale.

- **Les pays membres de la COI ont exprimé une vision commune des priorités nationales**, en matière de Gestion de la ressource en eau, d'environnement, de sécurité alimentaire (agriculture et pêche), de santé, et d'activité économique du tourisme. L'amélioration des conditions de vie des populations dans les milieux insulaires passe par la prise en compte des changements climatiques pour prévenir certains aléas qui peuvent arriver de façon soudaine ou durable et impacter de façon dramatique la vie quotidienne des populations (et leur accès aux services prioritaires d'eau, d'alimentation, d'éducation et de santé). Il deviendra notamment important de s'adapter à des situations de restriction, voire de pénurie de ressources, ponctuelles ou durables selon les territoires, et de ne plus réfléchir les modèles de développement sur une base de disponibilité illimitée des ressources ; *« la croissance infinie dans un monde fini c'est fini »*.

- La réalité du fonctionnement des écosystèmes est régionale voire supra régionale et le niveau d'action régional permet de mieux appréhender et coordonner les moyens d'actions.
- La dimension régionale offre actuellement une opportunité pour ces pays de pouvoir capter des fonds « climat » pour financer leurs actions en se regroupant et en portant une vision commune et régionale de leur stratégie d'adaptation.
- Elle répond à la condition nécessaire de se regrouper pour exister et parler au nom d'une entité régionale « PEID » (Petit Etat Insulaire en Développement) dans les instances internationales pour capter l'intérêt et les moyens dédiés par les bailleurs de fonds.

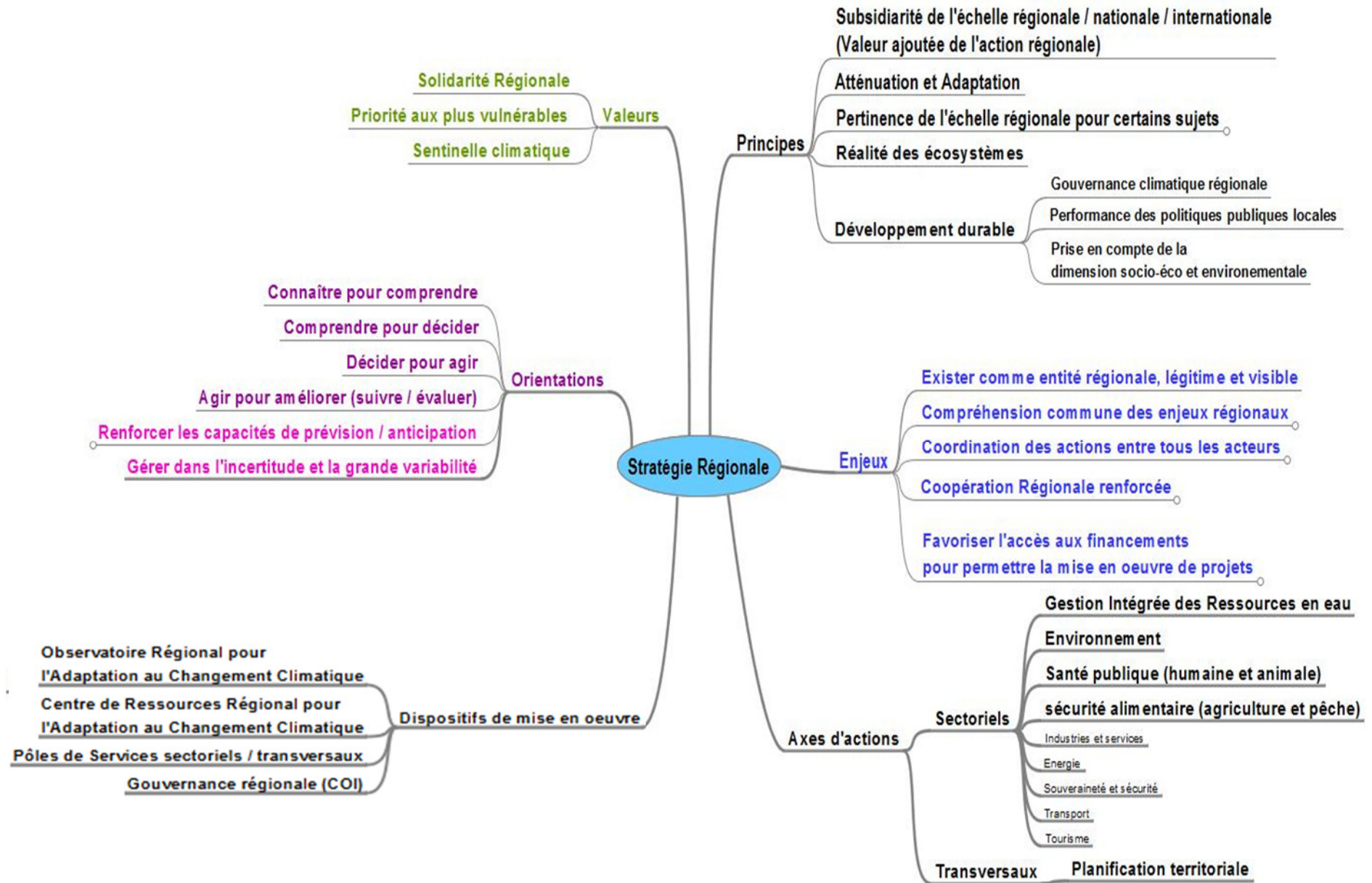
Enfin la pertinence de cette réflexion sur ces territoires insulaires à une échelle régionale concerne également les autres territoires grâce au rôle de sentinelle climatique que peuvent jouer les petits espaces insulaires. Au regard des enjeux de préservation de la biodiversité notamment, les milieux insulaires peuvent servir d'espace « laboratoire » à la réflexion et à l'action pour comprendre les conséquences des changements climatiques, et suivre et évaluer de la pertinence des réponses mises en œuvre, dans des pas de temps assez rapides (comme par exemple les luttes contre les espèces envahissantes).

Architecture de la stratégie régionale

La stratégie régionale d'adaptation telle qu'elle a été élaborée en concertation avec les pays membres s'organise selon 5 composantes :

- Les principes et valeurs qui fondent la stratégie
- la prise en compte des enjeux prioritaires pour le développement des territoires
- les orientations pour la mise en œuvre de la stratégie
- les axes d'actions sectoriels et transversaux
- les dispositifs de mise en œuvre

L'architecture générale est représentée dans le schéma suivant



Valeurs et principes dans lesquels s'inscrit la stratégie régionale

Ces valeurs partagées donnent du sens à l'action au regard des finalités de développement du territoire et des arbitrages à faire en matière de choix d'orientation et d'actions :

- Promouvoir la **solidarité régionale** ; face aux rapports de force qui peuvent s'installer au niveau global dans le cadre de la compétition pour l'accès aux ressources (eau, alimentation, énergies en premier lieu) du fait des changements climatiques progressifs comme en cas de catastrophe naturelle climatique dans une région du monde, les états insulaires ont intérêt à partager leurs ressources et s'entraider réciproquement.
- **Orienter les priorités de l'action vers les plus vulnérables** (viser la réduction de la vulnérabilité des personnes, des espèces, des espaces et milieux, des structures et organisations). Les effets du changement climatique vont fragiliser les plus démunis et réduire leur capacité de résilience ; la précarité énergétique et de mobilité sont les premières conséquences pour les populations. La succession d'événements climatiques extrêmes est la plus forte menace sur leur capacité de résilience qui à chaque nouvel aléa se réduira considérablement. Les orientations devront veiller à prévenir et réduire en priorité les conséquences possibles sur les plus démunis.
- Affirmer **le rôle de sentinelle climatique** de ces espaces insulaires tropicaux auprès du reste du monde pour que les enjeux de ces territoires soient pris en compte dans les approches globales.

La stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, qui vise à réduire la vulnérabilité/augmenter la résilience des pays membres de la COI, **repose sur 4 principes** qui affirment la subsidiarité de l'échelle régionale vis-à-vis des politiques nationales et des engagements internationaux (et qui tend à montrer la valeur ajoutée de l'action régionale) :

- Prendre en compte **les mesures d'atténuation et d'adaptation combinées** ;
- Reconnaître **la pertinence de l'échelle régionale** pour certains sujets ;
- **Intégrer la réalité des écosystèmes** dans leur dimension régionale ou supra régionale
- **S'inscrire dans le développement durable**, en promouvant :
 - La gouvernance climatique
 - La performance des politiques publiques
 - La prise en compte des dimensions, sociales, économiques et environnementales.

Enjeux

Les enjeux de la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, qui ont été identifiés et validés par les pays membres, visent à :

- **Renforcer la coopération régionale** ;
- **Exister comme entité régionale, légitime et visible dans les instances internationales** ;
- **Favoriser une compréhension commune et partagée des enjeux régionaux** ;
- **Améliorer la coordination des actions entre tous les acteurs** ;
- **Faciliter l'accès aux financements pour permettre la mise en œuvre des actions.**

Orientations

La formulation de la stratégie régionale repose sur **une approche de mise en œuvre de politique publique** de territoire qui se décline en 4 étapes, auxquelles la composante climatique vient apporter ses spécificités :

1. **Connaitre**, (observer, suivre, étudier, rechercher)... **pour comprendre. Renforcer les capacités de prévision et d'anticipation climatique.**
2. **Comprendre pour décider** : anticiper, hiérarchiser, planifier, structurer, organiser **Renforcer les capacités de gestion dans l'incertitude et la plus grande variabilité climatique.**
3. **Décider et préparer les acteurs** (communiquer, sensibiliser, informer, former) **pour agir**
4. **Agir** et contrôler, évaluer, capitaliser, diffuser dans des réseaux, **pour améliorer la résilience des populations, des territoires et des patrimoines (biens et environnement).**

Axes d'actions sectoriels et transversaux

Parmi les 10 axes retenus pour les études de vulnérabilité, 1 axe transversal et 4 axes sectoriels ont été validés comme prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique ;

1 axe transversal prioritaire

- **planification du territoire (y compris gestion des risques et aménagement)**

4 axes sectoriels prioritaires

- **Ressource en eau**
- **Environnement**
- **Santé publique (humaine et animale)**
- **Sécurité alimentaire (Agriculture, élevage, pêche et aquaculture)**

Pour mémoire sont rappelés ici les autres axes sectoriels retenus dans le cadre des études de vulnérabilité :

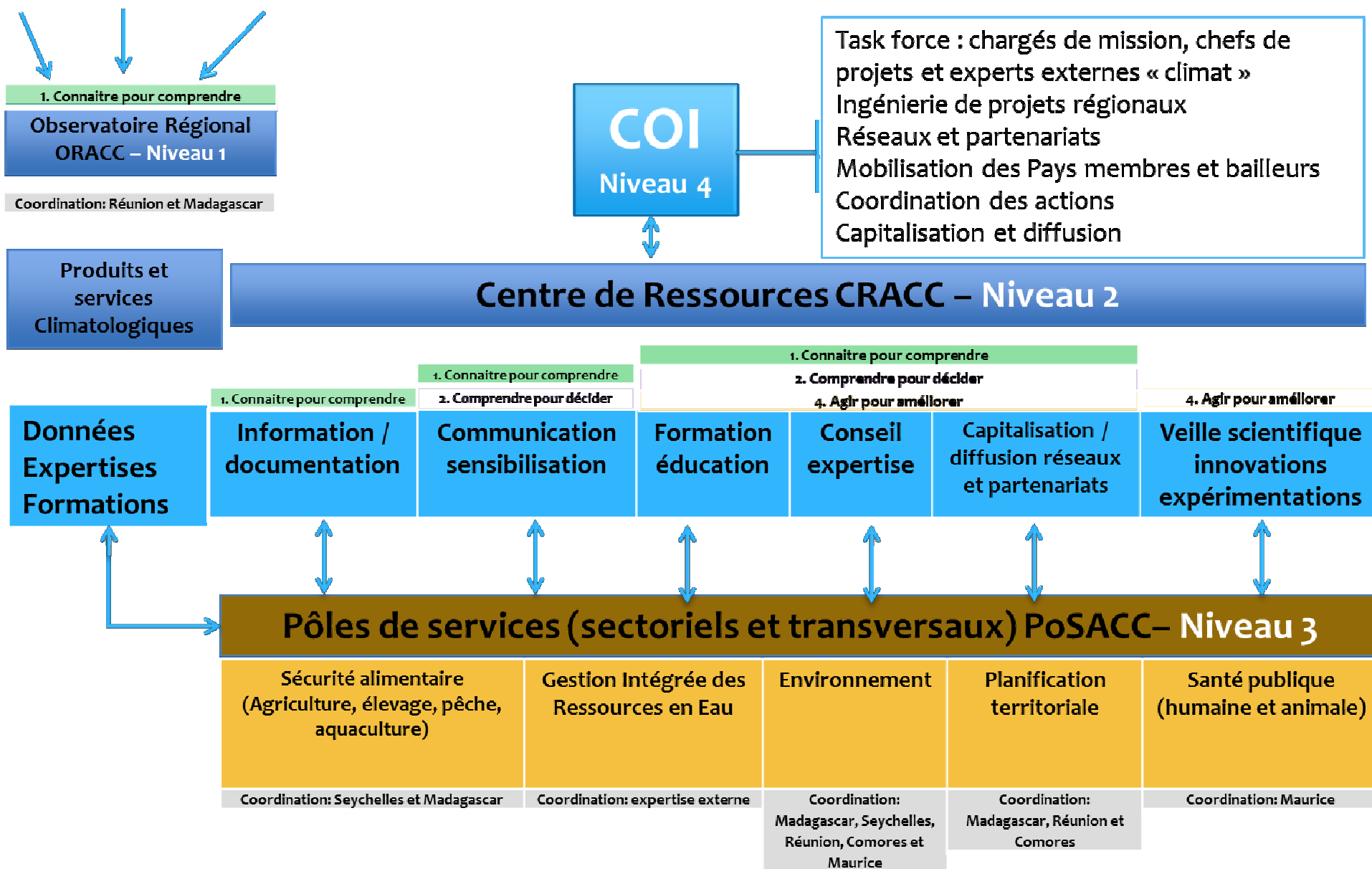
- *Industries et services*
- *Energies*
- *Souveraineté et sécurité*
- *Transport et déplacement*
- *Tourisme*

Dispositifs de mise en œuvre

- **niveau 1 : Observatoire Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique - ORACC**
- **niveau 2 : Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique - CRACC**
- **niveau 3 : Pôles de Services pour l'Adaptation au Changement Climatique – PoSACC - sectoriels et transversaux identifiant des pays référents pour porter les actions, (pôles de services pour le Centre de ressources)**

- **niveau 4 : Coordination par la COI, gouvernance régionale, capitalisation et diffusion intra COI, et au travers des réseaux avec les pays voisins, ou avec les autres instances régionales des petits états insulaires (Caraïbes, Pacifique..).**

Voir ci après le schéma synoptique de l'organisation des dispositifs de mise en œuvre.



Préfiguration pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'adaptation

La préfiguration **de la mise en œuvre** est présentée dans une optique de préparation au plan d'actions de la stratégie et se décline selon les six items suivants :

- **Les missions** du dispositif de mise en œuvre qui portera les actions
- **Les pays / structures référents** qui pourraient être les porteurs de l'action amorcée (*a minima*,) voire porter le dispositif de mise en œuvre. Ces pays référents ont été identifiés par les participants lors du séminaire de finalisation de la stratégie à Maurice en juillet 2012.
- **Dynamique (flux) et échelle concernée.** La dynamique des échanges et contributions sera variable : certaines actions se nourriront d'informations collectées dans un espace plus large que celui de la COI, d'autres seront disséminées entre les pays de la COI et percoler les niveaux nationaux jusqu'à locaux, ou bien encore certaines informations produites au sein de la COI seront disséminées dans des espaces plus larges (OI, autres espaces régionaux insulaires).
- **Les ressources disponibles** pour l'action régionale. Ce sont des exemples de projets en cours ou terminés, de structures et d'organisations qui pourraient fournir des ressources régionales pour la mise en place de futures actions et notamment les actions amorcées.
- **les axes d'actions prioritaires/possibles.** Cette liste, non exhaustive, présente des actions qui pourraient venir alimenter le futur plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie, et dont certaines ont été identifiées comme prioritaires.
- **Les actions « amorcées ».** Ce sont des actions que les représentants des cinq pays membres ont identifié lors du séminaire de finalisation de la stratégie comme des actions permettant un passage rapide à la mise en œuvre d'action d'adaptation.. Elles s'inscrivent dans la continuité de projets en cours, valorisent des bonnes pratiques locales, et s'appuient sur les ressources existantes dans les pays du fait de synergie avec des ressources de projets existantes.

Observatoire Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique - ORACC

Missions

L'observatoire aurait pour objectif de capitaliser, d'harmoniser et diffuser les données et informations permettant une meilleure compréhension des modèles de prévision des effets du changement climatique, à l'échelle régionale Océan Indien, nationale et locale. L'observatoire serait en charge de la coordination du recueil de données climatiques auprès des différents services météorologiques des pays membres de la COI, des services régionaux (notamment de la côte africaine) mais aussi à travers une capitalisation sur les projets « climats » du périmètre OOI.

Le rôle d'un observatoire est précisé au regard notamment du cycle de traitement de la donnée jusqu'à l'information :

- la production de données scientifiques ne relève pas des missions de l'observatoire et reste la propriété des centres dédiés et centres de recherche.
- Cette donnée doit ensuite être exploitée, traitée, ce qui peut aussi relever de missions de BE dédiés ou de centres de recherche pour traiter et interpréter cette donnée en information de niveau 1 (pas forcément accessible aux non spécialistes).
- Ensuite, cette information peut être retraitée en fonction des attentes et besoins de demandeurs. Dans ce cas l'observatoire peut être l'interface entre les demandes des pays COI et les fournisseurs de données et d'information brute pour organiser et harmoniser d'une part

les demandes des pays et identifier les sources d'information, et les acteurs qui peuvent exploiter et traiter la donnée pour en faire une information exploitable et compréhensible par les demandeurs des pays de la COI, au regard de la nature de leurs besoins (information scientifique, vulgarisation, aide à la décision publique, informations grand public...).

Les informations pourront bénéficier a minima aux pays membres de la COI.

Dynamique (flux) et échelle concernée

Océan Indien, voire pour certaines données échanges avec d'autres espaces régionaux insulaires (notamment pour l'impact du changement climatique sur les milieux marins)

Pays référents

Réunion et Madagascar

Les ressources disponibles pour l'action régionale (structures ou projets)

UE portail « climate adapt » ;
Organisation Météorologique Mondiale (OMM) ;
Météo France : portail internet de données DRIAS ;
CSAG (Climate Systems Analysis Group) ;
Polytech Madagascar ;
Météo Madagascar ;
Centre de formation régional RAI.
Projets / programmes en cours : SWIOCOF (descente d'échelle), SEAS OI, ISLANDS.

Axes d'actions prioritaires

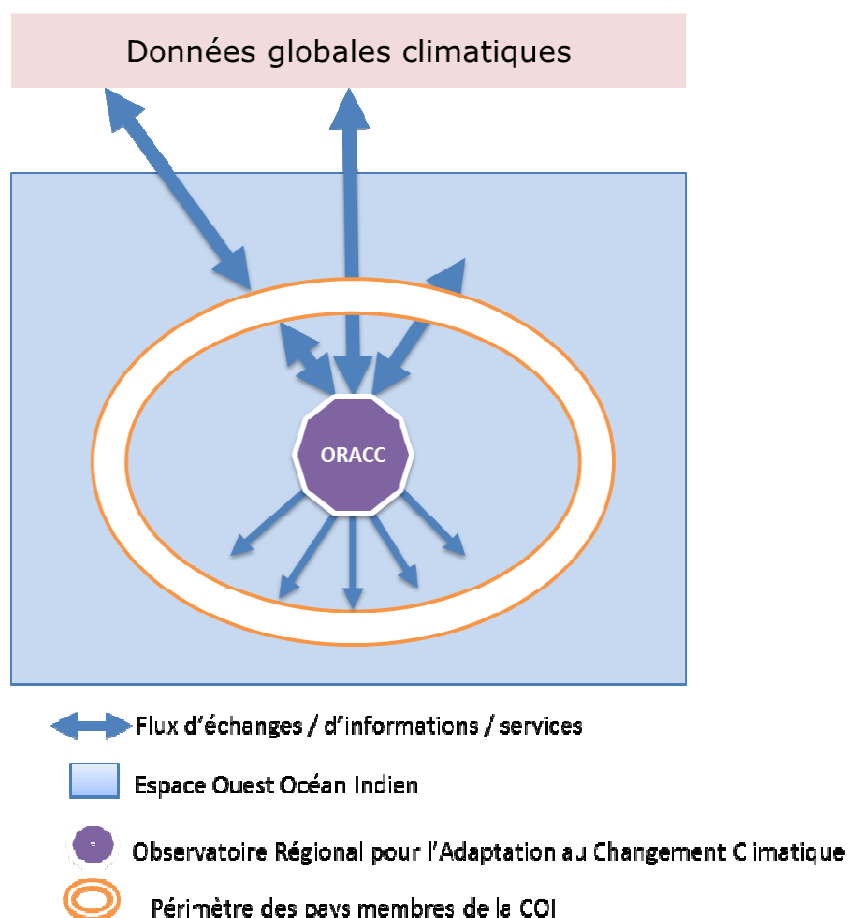
- Faire un état des lieux des données produites (éviter les doublons, identifier les manques) puis produire de l'information climatique adaptée aux besoins et demandes de l'espace OI (à toutes les échelles) ;
- Faire un état des lieux des besoins et attentes des pays de la COI en matière d'information climatologique et d'échelle.
- Produire de l'information (données scientifiques non produites mais exploitées) prenant en compte les paramètres environnementaux. Expliquer et vulgariser l'information scientifique climatique pour la rendre accessible aux décideurs et acteurs en fonction de leurs besoins ;
- Produire et renseigner des indicateurs du changement climatique à l'échelle OI ;
- Diffuser des données et des simulations climatiques pour le périmètre de la COI ;
- Mutualiser, harmoniser, diffuser et partager les données existantes.

Les actions amorcées

- Développer un portail régional pour l'accès aux données existantes
- Concevoir une base de données régionale.
- Produire et renseigner des indicateurs du changement climatique à l'échelle OI.

En s'appuyant sur les projets / programmes en cours : SWIOCOF (descente d'échelle), SEAS-OI, ISLANDS

Représentation schématique du dispositif ORACC



Centre de Ressource pour l'Adaptation au Changement Climatique - CRACC

Missions

Le centre de ressources organise les compétences et ressources à mobiliser pour mettre en œuvre les actions. Il vise à favoriser la mobilisation des ressources existantes ou émergentes au travers de synergies avec les projets et actions intervenant sur tout ou partie du périmètre de la COI (apporter le complément pour le reste du territoire plutôt que créer un dispositif additionnel parfois redondant).

Les missions principales du centre de ressources visent à proposer les services suivants :

- Information et documentation
- Communication et sensibilisation
- Formation et éducation
- Conseils et expertises pour les décideurs publics et privés.
- Capitalisation et diffusion , dissémination
- Veille scientifique pour l'innovation et les expérimentations de solutions alternatives

Il ne s'agit pas de créer physiquement une infrastructure, mais d'initier et porter des démarches de mise en synergie des acteurs, ou de contribution réciproque, en bénéficiant des ressources existantes sur le périmètre COI ou en interaction avec d'autres périmètres disposant de ces ressources. Ce sont les pôles de services pilotés par directement les pays qui permettront la mise à disposition des ressources.

Echelle concernée

Périmètre d'action de la Commission de l'Océan Indien

Pays / structure référents

Les pays référents de chaque pôle de services ainsi que la COI pour la coordination.

Les ressources disponibles pour l'action régionale

- COI pour le design, le montage et la coordination (gouvernance régionale)
- Observatoire régional et Pôles de services pour la mise en œuvre ;

Axes d'actions prioritaires

- La mise en œuvre d'un programme Programme « ACCLIMATE 2 » Pour designer et mettre en place le centre de ressource.

Les actions amorces

- Rédiger les termes de référence de la composante centre de ressources du programme « ACCLIMATE 2 »
- Ingénierie financière (mobilisation des bailleurs internationaux)

Dispositif de mise en œuvre de niveau 3 : Les Pôles de Services pour l'Adaptation au Changement Climatique - PoSSAC

Missions

Les pôles de services fournissent les ressources (données, expertises, ressources humaines, accueil de personnes pour partage d'expérience, visite de terrain...), soit au travers de structures nationales disposant de compétences, soit au travers des projets/programmes en cours permettant au pays de mobiliser des ressources du projet au service des autres pays bénéficiaires de la COI. L'idée est que certains pays disposent au sein de la COI de structures ou de ressources en lien avec des projets (locaux nationaux ou régionaux) qui peuvent être mises au service des autres pays via le Centre de Ressources (qui joue un rôle de « hub »).

Les services à fournir correspondent à la mise en œuvre des missions du centre de ressource, à savoir :

- Information et documentation ;
- Communication et sensibilisation ;
- Formation et éducation ;
- Conseils et expertises pour les décideurs publics et privés ;
- Capitalisation et diffusion ;
- Veille scientifique pour l'innovation et les expérimentations de solutions alternatives.

Dans une optique de mise en œuvre de la stratégie les missions des pôles de services seraient centrées sur deux actions prioritaires :

- Porter et piloter des actions amorcées : design et mise en œuvre ;
- Faciliter la mise à niveau intra-pays pour permettre une cohérence au service de l'action régionale ;

Dynamique (flux) et échelle concernée

Du national vers le régional

Lors du séminaire de validation final de la stratégie (juillet 2012 à Maurice) les participants ont identifié et proposé les pays pouvant être référents (disposant de ressources) pour les axes d'actions prioritaires de la stratégie

Pays référents :

Type de Pôle	Axes d'actions prioritaire de la stratégie régionale ACC	Pays référent identifié
Transversal	1. planification territoriale	Réunion, Madagascar et Comores
Sectoriel	2. Gestion Intégrée de la Ressource en Eau	<i>Expertise externe à mobiliser</i>
	3. Environnement	Madagascar, Seychelles, Réunion, Comores et Maurice (selon les milieux)
	4. Sécurité alimentaire	Madagascar Seychelles
	5. santé publique	Maurice

Chaque pôle de service est présenté de façon détaillée ci-après.

1. Pôle de services « Planification territoriale » (axe transversal)

Pays référents

Réunion et Madagascar et Comores

Les ressources disponibles pour l'action régionale

Projet risques naturels (COI) ;
Comités nationaux insulaires, plans de Gestion Intégrée des Zones Côtières ;
Observatoire des risques (AGORAH) ;
Cartographie SEAS-OI ;
GDT (agro écologie et agroforesterie).

Axes d'actions prioritaires

- Développer et partager les approches de gestion intégrée des zones côtières/ protocole GIZC ;
- Développer et partager les outils techniques de connaissances et compréhension des risques (modélisation...) entre les membres de la COI ;
- Renforcer les capacités des décideurs sur la gestion des zones côtières (ne pas concentrer les infrastructures sur le littoral).
- Partager les méthodes d'aide à la décision/planification et partager sur les actions locales.

Les actions amorcées

- Cartographie de la vulnérabilité régionale ;
- Formation et diffusion de méthodologies sur la gestion/planification des risques ;
- Actualisation des données ;
- Suivre les initiatives de protection physique des côtes (digues) pour apprécier l'efficacité dans le temps des projets pilotes (rapport cout/efficacité en intégrant la maintenance) et les incidences sur l'environnement (zones adjacentes)

2. Pôle de services Ressource en eau (sectoriel)

Pays référents

Expertise externe à mobiliser.

Les ressources disponibles pour l'action régionale

Expertise et appui externes à mobiliser.

Actions et options prioritaires

- Besoin d'expertise et appui externes à mobiliser pour poursuivre le travail de formulation de la stratégie ;
- Contributions complémentaires attendues des pays membres.

Autres actions et options possibles

- Développer une consommation raisonnée de l'eau potable en quantité et qualité ;
- Concevoir des outils d'information/sensibilisation des populations sur la consommation d'eau potable en cas d'épisode climatique ;
- Développer et diffuser des outils présentant les solutions pour la récupération des eaux, réutilisation des eaux de pluies ;
- Partage des expériences et des bonnes pratiques ;
- Rationaliser la gestion de l'eau.

Les actions amorcées possibles

- Expertise et appui externes à mobiliser.

3. Pôle de services Environnement (sectoriel)

Pays référents

Madagascar Seychelles, Réunion, Comores et Maurice

Les ressources disponibles pour l'action régionale

Milieu marin: dispositifs alternatifs (DCP, aquaculture) ;

Actions de restauration des coraux, récifs artificiels ;

Parc marin de Mohéli ;

GIP réserve marine Kelonia pour les tortues.

Milieu terrestre: aires protégées OCB et reboisements communautaires.

Axes d'actions prioritaires

Transversales

- Favoriser l'échange régional d'informations ;
- Renforcer l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles et d'aménagement ;
- Renforcer les capacités des collectivités locales. Mobiliser les financements pour assurer la continuité des projets en cours.

Milieu marin

- Gisements eau douce et océan, EMR, courantologie ; Connaître, comprendre et suivre les effets du changement climatique sur les milieux marins ;
- Connaître, comprendre, suivre et protéger les espèces emblématiques des milieux marins dont le cycle de vie concerne la région OOI ;
- Prendre en compte les effets du changement climatique dans la définition et la gestion des aires marines protégées.

Milieu côtier

- Reboisement du littoral, herbiers en plus des mangroves et restauration / protection des récifs ;
- Préserver les mangroves comme zone de nurserie et de nourrissage pour ensemercer les autres îles de l'Océan indien ;

- Soutenir, mettre en œuvre et développer la gestion intégrée des zones côtières (en lien avec les bassins versants notamment).

Milieu terrestre

- Promotion des bonnes pratiques, agroécologie et protection des zones humides. Renforcer l'intégration de l'environnement et de la gestion durables des ressources dans les politiques sectorielles et d'aménagement.

Les actions amorces

- Traitement des déchets / compostage ;
- Cartographie des zones sur les récifs et des habitats ;
- Identification des espèces indicatrices en matière de vulnérabilité des habitats ;
- Bouturage de coraux ;
- Ortho photo mapping (Seychelles) ;
- Intégration de la notion de changement climatique dans les projets AMP ;
- Reboisement et transfert de gestion aux communautés de bases.

4. Pôle de services Sécurité alimentaire : agriculture, élevage, pêche et aquaculture (sectoriel)

Pays référents

Madagascar et les Seychelles

Les ressources disponibles pour l'action régionale

Greniers villageois ;
Centre National de Recherche sur le Développement Rural ;
Seychelles Fisher Association ;
Seychelles Fishing Authority ;
Smart Fish Project ;
Etude sur la sécurité alimentaire (commissaire au développement endogène de la Réunion) ;
Projet ISLANDS ;
Projet COI : agro écologie et changement climatique IRACC ;
Projet COI : sécurité alimentaire (en cours de montage) ;
Projet UICN Espèces Exotiques Envahissantes (projet EEE).

Axes d'actions prioritaires

- Comprendre les effets du changement climatique sur les productions et mutualiser les résultats ;
- Favoriser une entente régionale pour gérer les stocks alimentaires et structurer les filières alimentaires ;
- Développer un système d'assurance.
- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques agricoles et les solutions d'adaptation qui sont transposables aux autres pays de l'Océan Indien ;

- Mise en place de réseaux de collaboration, d'échanges de pratiques et d'échanges de personnes ressources en lien avec les programmes de recherche portant sur l'adaptation des cultures et sur des modes de cultures adaptés aux effets du changement climatique ;
- Rechercher et promouvoir des alternatives pour assurer la subsistance des populations et des activités économiques locales : DCP, ferme aquacole etc. ;
- Préserver les zones côtières (habitats et espèces marines côtières) ;
- Partager les expériences de maricultures, diffuser les bonnes pratiques et favoriser les échanges ;

Les actions amorces

- Exploitation des informations du SWIOCOF pour la gestion de la production agricole ;
- Diffuser les expériences utiles pour renforcer les systèmes de surveillance/ espèces exotiques envahissantes (projet EEE) ;
- Diffusion des données et des modèles sur les effets du changement climatique sur les poissons ;
- Retour d'expérience sur les greniers ;
- Méthodologie sur la mise en place du dispositif d'assurance « changement climatique » (Seychelles) ;
- Diffusion des résultats des recherches menées sur les cultivars de riz résistants aux effets du changement climatique (Madagascar).

5. Pôle de services Santé publique (sectoriel)

Pays référents

Maurice

Les ressources disponibles pour l'action régionale

Communicable Diseases Control Unit ;
Surveillance System Regarding Climate / Vector diseases ;
Early warning system ;
Health education system ;
Animal diseases surveillance ;
RSIE SEGA ;
CRVOI – Réunion ;
Institut Pasteur – Madagascar.

Axes d'actions prioritaires

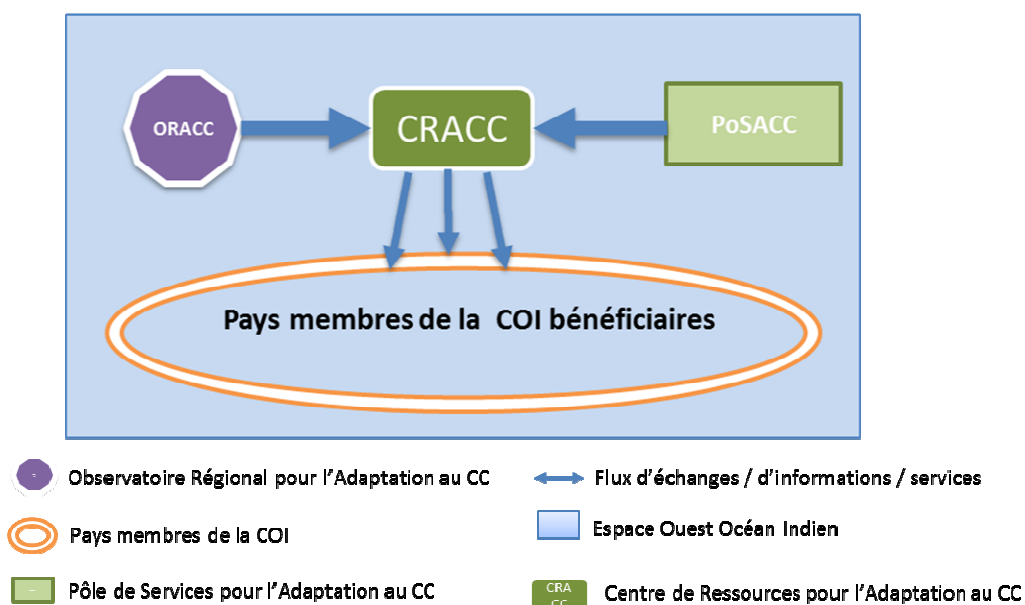
- Création d'un système d'alerte (Banque de données nationales) ; Veille et alerte sur les maladies liées au changement climatique mais aussi les maladies hydriques, émergentes, à vecteurs et les Intoxications par Consommation d'Animaux Marins (ICAM) ;
- Sensibilisation et éducation ;
- Coopération régionale pour la cartographie de la vulnérabilité, et de son évolution, concernant les maladies liées au changement climatique pour les cinq pays membres.

- Concevoir des outils d'information et de sensibilisation à destination des populations sur la consommation d'eau potable en cas d'épisode climatique et extrêmes (inondation, sécheresse) notamment pour les risques liés à la qualité des eaux;
- Développer le partage d'information à l'échelle régionale ;
- Mettre en place une banque de médicaments à l'échelle régionale pour intervenir en amont des risques épidémiques en lien avec les épisodes climatiques extrêmes ;
- Développer la recherche sur les liens entre santé et changement climatique (notamment arboviroses).
- Sensibiliser les populations sur la suppression des gîtes larvaires (eau stagnantes) dans leur entourage (ramassage des ordures et macro déchets qui sont des gîtes larvaires, moustiquaires) et partager les expériences ;
- Dépister et contenir les risques de contamination en provenance de l'Afrique entrant par les Comores (pour les hommes comme pour le bétail) et pouvant se propager sur l'ouest de l'Océan indien ;
- Informer et agir en concertation avec les pays de la COI ;
- Accompagner le renforcement des capacités des décideurs et des services locaux ;
- Créer et animer une agence de la santé régionale.

Les actions amorcées

- Partage et échange de connaissances et d'expériences sur le plan de la surveillance et de l'éducation sanitaire.

Représentation schématique des dispositifs CRACC et PoSSAC



Coordination et gouvernance régionale : la Commission de l'Océan Indien

Missions :

La coordination régionale des ressources de chaque pays et l'animation régionale des dispositifs pourraient être pilotées par la COI avec pour missions :

- pilotage et coordination opérationnelle (Task force composée du Chargé de mission, chef de projet et experts externes) ; Coordination des actions ;
- Ingénierie du projet régional de centre de ressource
- Mobilisation des Pays membres
- Mobilisation des bailleurs ;
- Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques
- Animation des relations avec les Réseaux et partenariats (dans et hors espace COI) ;
- Animation des réseaux avec les autres espaces régionaux insulaires (Caraïbes, Pacifique) pour porter la voix des espaces insulaires.

Echelle concernée

Périmètre d'action sur l'Océan Indien, (incluant les partenariats de la COI avec les pays de l'OOI, les partenariats avec d'autres espaces insulaires régionaux...)

Les ressources disponibles pour l'action régionale

- Tous les projets en cours et à venir à l'échelle régionale (synergie entre projets).

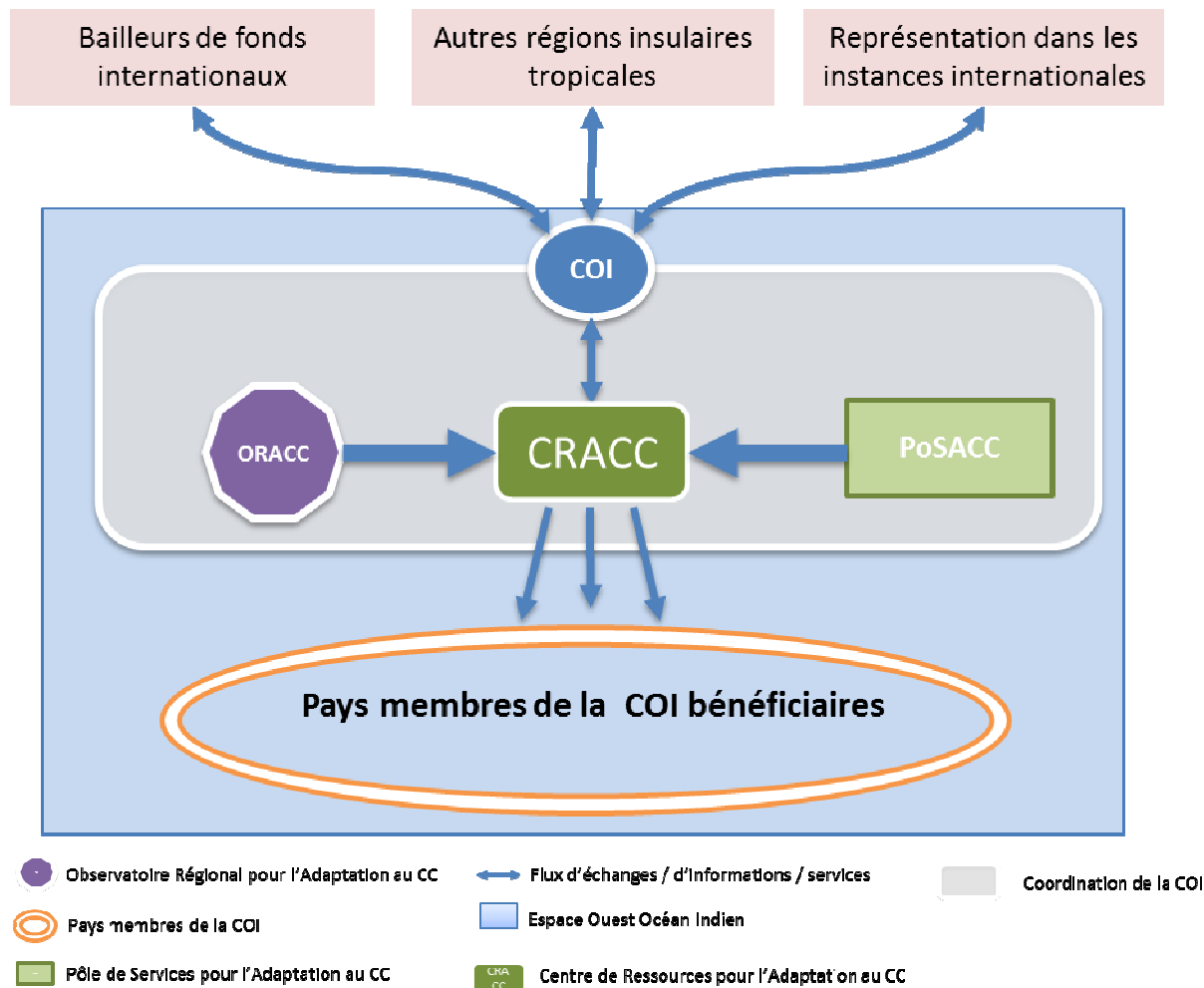
Axes d'actions prioritaires

- Conception et ingénierie de projet
- Mobilisation des bailleurs pour la mise en œuvre de la SRACC (*Lancer un ACCLIMATE « 2 » ?*)
- animation de la gouvernance régionale,
- mise en œuvre des missions

Les actions amorcées possibles

- formulation des composantes d'un ACCLIMATE « 2 » en synergie et complémentarité avec les autres programmes en cours (ISLANDS...). Formulation des termes de référence. Articulation avec les actions pouvant être mises en œuvre au travers de programmes ou projets en cours sur l'espace COI (recensés).

Représentation schématique de la coordination et gouvernance régionale : COI



Suivi et évaluation

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, devra être accompagnée d'un dispositif de suivi et d'évaluation dès son lancement. La définition d'indicateurs permet de s'assurer que les actions conduites répondent bien aux objectifs fixés (pertinence), qu'elles s'articulent entre elles (cohérence) et qu'elles permettent d'assurer la progression de la démarche et l'atteinte des résultats attendus (efficacité, efficience). Le suivi-évaluation des indicateurs permet également, tout au long de la mise en œuvre, d'ajuster les actions, la participation et le pilotage du projet pour mieux répondre aux objectifs de la stratégie. Ces ajustements permettent de bien intégrer les attentes formulées au départ du projet mais aussi celles qui apparaîtront durant la mise en œuvre, en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.

Un indicateur d'atteinte des objectifs fixés par la stratégie pourrait être : « les enjeux régionaux sont intégrés dans les politiques nationales ».

Feuille de route

Juillet 2012	finalisation du document cadre de la stratégie régionale d'adaptation des pays membres de la COI
Nov. 2012	Comité des OPL ; validation du document final
Déc. 2012	Conseil des ministres de la COI ; validation politique et approbation du document cadre
mi 2013	cadre logique du plan d'action. Recensement des actions et projets en cours mettant en œuvre les éléments de la stratégie, dans l'espace COI et dans les espaces intégrant certains pays de la COI.
fin 2013	conférence des bailleurs
mi 2014	finalisation du plan d'action, budget calendrier
fin 2014	Ingénierie de montage de projets
2014	Finalisation du plan de financement
2014	Mise en œuvre des actions « amorces »
2017	(Mise en œuvre des projets) -Evaluation à mi-parcours
2020	(Mise en œuvre des projets)- Bilan évaluation finale

Commission de l'océan Indien (COI)
Blue Tower, Rue de l'Institut - Ebène - Maurice
Tél. +230 402 61 00 - Fax : +230 465 67 98
E-mail : secretariat@coi-ioc.org
www.coi-ioc.org